

**DELIBERATION N° 18/472 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
ACCORDANT UN MANDAT SPECIAL A UNE DELEGATION DES MEMBRES DE  
L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ POUR UN DEPLACEMENT A BAULADU  
EN SARDAIGNE**

**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**ETAIT ABSENTE : Mme**

Laura Maria POLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives,
- VU** la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**ACCORDE** un mandat spécial à Mme Camille MARTELLI, Vice-présidente et M. Pierre-Joseph PAGANELLI, Président de la commission économie, transports et affaires européennes, pour se rendre en Sardaigne afin de représenter l'Assemblea di a Giuventù au 3<sup>ème</sup> meeting des conseils municipaux de jeunes qui s'est tenu à Bauladu (Sardaigne) du vendredi 23 au dimanche 25 novembre 2018.

L'organisation sarde ayant pris en compte les frais de bouche et de nuitée, **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement engagés par ces jeunes conseillers : le billet passager bateau et l'éventuelle indemnité kilométrique entre leur lieu de résidence et la commune de Bunifaziu.

Ces frais seront imputés sur le budget de la collectivité de Corse.

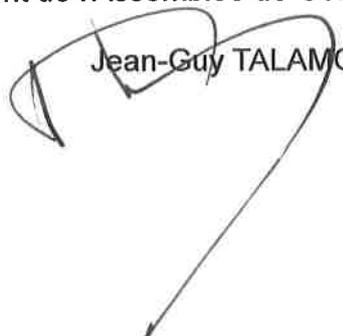
**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2018/O2/411**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MANDAT SPECIAL ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :   Hors Commission**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

L'Assemblea di a giuventù a été conviée à participer au 3<sup>ème</sup> meeting des conseils municipaux de jeunes qui s'est tenu à Bauladu en Sardaigne, du vendredi 23 au dimanche 25 novembre 2018.

Mme Camille MARTELLI, Vice-présidente et M. Pierre-Joseph PAGANELLI, Président de la commission économie, transports et affaires européennes ont représenté l'Assemblea à cette manifestation.

Il convient de prendre en charge les frais de déplacement engagés par ces jeunes conseillers : le billet passager bateau et l'éventuelle indemnité kilométrique entre leur lieu de résidence et la commune de Bunifaziu, sachant que l'organisation sarde a pris en charge les frais de bouche et de nuitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	MANDAT SPECIAL ASSEMBLEA DI A GIUVENT?
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20181129-027900-DE
<b>Identifiant interne</b>	027900
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 décembre 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	29 novembre 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	5.2.2

[Fermer](#)